

LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE N°35 JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 2025



LES ACTEURS DE LA FILIÈRE-BOIS TROPICAL EN CONCLAVE A POINTE-NOIRE



APV-FLEGT Congo : Encore des efforts pour atteindre l'objectif

Chers lecteurs,
La mise en œuvre, effective, de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) nécessite l'implication de toutes les parties prenantes à ce processus.

Une évidence qu'a rappelée, Augustin BONDON THIANI, Chef de Coopération de la Délégation de l'Union européenne (DUE) en République du Congo, à l'occasion de la 21^{ème} session technique du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM), tenue en août 2025, où il a appelé toutes les parties prenantes, à un sursaut, pour atteindre l'objectif de l'APV. Ceci au regard des performances peu flatteuses enregistrées au cours du premier semestre de l'année 2025.

Seulement, vingt-six (26) pour cent des activités, du Plan de Travail Annuel (PTA), ont été réalisées contre soixante-sept (67) pour cent des activités non réalisées et six (6) pour cent en cours de réalisation. Il est en de même pour les recommandations des précédents CCM. Sur les dix-huit (18) recommandations répertoriées seul un tiers (1/3) a été mis en œuvre contre les deux tiers (2/3) non encore réalisées.

Mais au vu des enjeux enclins au processus Flegt aussi bien pour la République du Congo que pour l'Union européenne – en termes, entre autres, de lutter contre l'exploitation

illégal de bois, de promouvoir la gestion durable des forêts et de renforcer l'application de la réglementation de bois – Augustin BONDON THIANI a, néanmoins, rappelé, l'engagement et la disponibilité de l'Union européenne à apporter son soutien pour atteindre les objectifs assignés à l'APV. Comme nous pouvons nous en rendre compte, l'aboutissement de l'APV implique l'engagement de deux signataires que sont la République du Congo et l'Union européenne. S'il est indéniable que la mise en œuvre de cet accord commercial bilatéral fait face à quelques contraintes, il est aussi indéniable c'est ensemble que les deux parties trouveront les ressorts pour déblayer la voie pour enlever les écueils continuant à la joncher.

SOMMAIRE

- ❖ **P.2 : FILIERE BOIS TROPICAL** : Les acteurs réunis de nouveau à Pointe Noire
- ❖ **P.3 FILIERE BOIS** : L'approvisionnement des marchés domestiques d'Afrique Centrale au cœur d'un colloque à Kinshasa
- ❖ **P.3-P.4 PROCESSUS APV-FLEGT** : Les parties prenantes impliquées appelées à redoubler d'efforts
- ❖ **4EME ÉDITION DU SALON DES MÉTIERS DU BOIS** : Promouvoir la consommation du "Made in Congo"

*Alain Bienvenu OSSEBI
Coordonnateur de la Cellule
de la Légalité et de
Traçabilité*

FILIERE BOIS TROPICAL :

Les acteurs réunis de nouveau à Pointe-Noire

Après sept ans d'éclipse, le forum Racewood entendez "course au bois" de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) revient à Pointe Noire après l'édition qu'elle a abrité en 2011. Et ceci dans un contexte sous régional marqué par une évolution des politiques publiques vers une transformation locale accrue du bois et un renforcement des exigences internationales à la durabilité.



La Ministre de l'Economie Forestière

Le Racewood 2025, véritable carrefour d'échanges, de partage d'expériences et de conclusion des partenariats, a regroupé, du 1 au 2 juillet, un parterre d'acteurs de la filière bois africains et européens pour débattre des challenges du secteur forestier après leur dernier colloque tenu il y a sept ans à Libreville, au Gabon.

Il a donné lieu, pendant ces deux jours à plusieurs tables rondes sur des thématiques variées enclines toutes à la filière forêt-bois tropicale.

Et celle portant sur les « Stratégies de développement des Marchés Intérieur de Bois (MIB) et mécanisme de normalisation des produits bois » consacrée aux ministres en charge des forêts de la République du Congo, du Cameroun, du Gabon, de la République centrafricaine, des bailleurs et des Partenaires techniques et financiers a mis en lumière les contraintes freinant l'essor des MIB dans les pays du Bassin du Congo confrontés souvent aux difficultés d'accès aux financements, à l'insuffisance des infrastructures logistiques et la prédominance des produits importés occasionnant généralement une concurrence déloyale.

Au terme de cette édition de Racewood 2025, Jules Doret NDONGO, Ministre en charge des forêts et de la faune du Cameroun a fait part de son satisfecit de la moisson qu'a « accouchée » ce forum. Car « au-delà des conférences et des démonstrations, c'est un véritable pacte de collaboration qui s'est noué. Les gouvernements s'engagent à mettre en place un cadre réglementaire habilitant et à renforcer les systèmes nationaux de légalité et de traçabilité des bois tropicaux. Le secteur privé, de son côté, va s'appliquer à investir dans les unités de transformation locale à forte valeur ajoutée et dans les plantations forestières. Et pour leur part, les bailleurs et les

FILIÈRE BOIS TROPICAL : (Suite page 2)

partenaires techniques et financiers s'engagent à rechercher de nouveaux financements pour appuyer les chaînes de valeur domestique tandis que la société civile et les communautés locales vont s'employer à consolider leur implication dans la gestion durable des forêts » a déclaré le ministre.

Le clou de ce Racewood 2025 a été la remise du grand prix, de la première édition, du meilleur artisan ébéniste d'Afrique Centrale.

Et c'est Carmel Marius YOCHOUM NYA du Cameroun qui s'est vu décerner ce prix devant les artisans du pays hôte et du Gabon occupant respectivement la deuxième et la troisième place.

La prochaine édition de Racewood est prévue en 2027 dans un autre pays du Bassin du Congo a laissé entendre VAN DE VEN, Présidente de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux.



FILIÈRE BOIS :

L'approvisionnement des marchés domestiques d'Afrique Centrale au cœur d'un colloque à Kinshasa

Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo, a abrité, du 23 au 24 septembre 2025, un colloque régional sur les dynamiques et enjeux des marchés domestiques du bois d'œuvre en Afrique Centrale.



Une vue des participants

Cet événement, co-organisé par le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) et soutenu par plusieurs institutions régionales telles que la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et les ministères en charge des forêts, a eu pour objectif principal d'assurer un approvisionnement efficace et durable

des marchés domestiques du bois en Afrique Centrale. Plus spécifiquement il s'est agi de caractériser l'évolution des marchés domestiques de bois d'œuvre en Afrique Centrale sur la dernière décennie, d'identifier les facteurs freinant la fourniture de sciage d'origine légale dans les marchés nationaux mais aussi de promouvoir les sciages

d'origine légale et durable auprès des différents types de consommateurs en Afrique Centrale. Ce colloque réunissant une diversité d'acteurs du secteur forestier-chercheurs, représentant gouvernementaux, opérateurs industriels, artisans, ONG et partenaires techniques-a marqué une étape importante dans la reconnaissance du rôle stratégique des marchés domestiques dans la gestion durable des ressources forestières. Une occasion qui a donné lieu à l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) à réaffirmer son engagement à accompagner les acteurs locaux à promouvoir la traçabilité et à soutenir les politiques publiques en faveur d'un bois légal accessible et valorisé localement.

PROCESSUS APV-FLEGT :

Les parties prenantes impliquées appelés à redoubler d'efforts pour atteindre les résultats

Réunis, le 13 août 2025, en présentiel et en visioconférence pour leur 21^{ème} session technique, les membres du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) ont évalué sa mise en œuvre conformément à son article 19.

L'occasion était toute indiquée pour Augustin BONDO THIANI, Chef de Coopération de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) en République du Congo, coprésident avec Célestin BOUSSIENGUE, Directeur Général de l'Economie Forestière récemment installé dans ses fonctions, de tirer la sonnette d'alarme, au vu du bilan peu reluisant des réalisations du Plan de Travail Annuel (PTA)

accomplies au premier semestre 2025. A peine vingt-six (26) pour cent des activités réalisées contre soixante-sept (67) pour cent des activités non réalisées et six pour cent en cours de réalisation. Et le tableau est identique s'agissant du suivi des recommandations des précédents CCM.

Suite page 4

Processus APV-FLEGT : (Suite page 3)

Sur les dix-huit (18) recommandations répertoriées seul un tiers (1/3) a été mis en œuvre contre les deux tiers (2/3) non encore réalisées. Devant ces défis, le Chef de coopération de la DUE, tout en appelant les membres des deux parties à « accélérer les efforts rapidement » pour que des résultats substantiels soient accomplis au cours du second semestre, a dit que « l'Union européenne est à disposition pour aider » afin de faire avancer cet accord bilatéral.

Cette 21^{ème} session technique a permis aux représentants de la partie congolaise et européenne d'apprécier l'implémentation du processus Flegt depuis l'organisation du dernier Comité Conjoint de Mise en œuvre en novembre 2024..

Ils ont ainsi planché entre autres sur l'opérationnalisation du Système de Vérification de la Légalité (SVL), le marché intérieur du bois, l'état des lieux des exportations et des autorisations spéciales ainsi que sur la procédure de mobilisation des données de l'Annexe X relative à l'information à rendre publique.



Photo d'archives CCM 18

RECOMMANDATIONS

- Présenter pour le CCM 22, l'état d'avancement du plan quinquennal pour l'année 2025.
- Présenter au CCM 22, la vérification documentaire par la CLFT des entreprises ayant atteint 100% d'enregistrement afin de procéder à la délivrance du premier certificat de légalité.
- Diligenter la cérémonie officielle de lancement du module fiscalité.
- Présenter au CCM 22 le travail en cours sur l'état des lieux exhaustif des conventions en s'appuyant sur l'article 175 du Code forestier. Pour celles arrivées à échéance, présenter la procédure et la durée retenue. .
- Le Ministère des Finances et le Ministère de l'Économie Forestière présentent au CCM 22 le fonctionnement du compte séquestre du « Fonds d'aménagement des voies forestières » alimenté par le versement des taxes (abattage, superficie et à l'exportation) sur les produits forestiers destinés à l'exportation pour les huit sociétés disposant d'autorisations spéciales..
- Pour le CCM 22, concernant les engagements des sociétés forestières disposant d'autorisations spéciales d'exportation des bols sous forme de grumes, présenter par le ministère des Finances et le Ministère de l'Economie forestière un rapport détaillé sur les travaux de construction des ouvrages réalisés et les paiements correspondants.
- Pour le CCM 22, produire les termes de références d'une stratégie de promotion des produits forestiers congolais à l'exportation vers le marché de l'UE

4^{EME} EDITION DU SALON DES METIERS DU BOIS :

Promouvoir la consommation du "Made in Congo"

La quatrième édition du Salon des Métiers du Bois (SAMEB) s'est tenue, à Brazzaville, du 11 au 25 août 2025 à Brazzaville sous le signe de consommer "Le Made in Congo".

Organisée conjointement par le Ministère de l'économie forestière et celui en charge des petites et moyennes entreprises, cette 4^{ème} édition du Salon des Métiers du Bois (SAMEB) a eu pour thème : « Bois et Artisanat : De la Forêt à la Maison, Consommons congolais ».

Loi d'être un simple slogan, ce thème, a expliqué Rosalie MATONDO, Ministre de l'économie forestière, représentant le Premier ministre, est un appel à repenser nos modèles de consommation et à réhabiliter nos savoir-faire locaux.



. « De la coupe durable à la conception artisanale du sciage au mobilier, de la sculpture à l'embellissement des intérieurs, nos jeunes artisans et artisanes sont prêts à offrir des produits bois

innovants, esthétiques et compétitifs » s'est réjoui la Ministre de l'économie forestière. Et « l'ambition du gouvernement à travers ce SAMEB est de parvenir à une filière de bois avec zéro déchet en investissant dans la transformation et la valorisation plus poussée du bois portée par des jeunes et surtout par des femmes tous bien formés et motivés » a indiqué Rosalie MATONDO.

Cette 4^{ème} édition du SAMEB a accueilli pendant deux semaines 136 exposants.

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Bienvenu LOUZOLO

COLLABORATION

Alain TIOTSIOP

MISE EN PAGES

YHOMBY OCKEMBA Wolfgan

IMPRIMERIE

IPC

Siege: Ministère de l'Economie Forestière
(+242) 05 515 98 46

www.apvflegtcongo.com

